Magnifica Humanitas **: Référence théologique pour la reconnaissance de la dignité sublime et la réintégration effective des enfants associés aux groupes armés**.

Sr Dr Bed'estelle Rhyta Kimani Moussounda, CP

Il existe des maux dans nos sociétés qui vont au-delà des mots. Et parmi ces maux préjudiciables figurent, entre autres, la participation des enfants aux conflits armés, avec son lot de conséquences sur le plan physique, psychosocial et spirituel. En effet, la société développe à l'égard de l'enfant-soldat, une certaine méfiance et une attitude stigmatisante. L'Eglise, quant à elle, dans sa Déclaration *Dignitas infinita,* a toujours reconnu que la « *dignité de tous les êtres humains peut être comprise comme infinie* » et que par conséquent, nul être humain ne doit être exclu de la fraternité humaine. (Cf. *Fratelli Tutti* n°183). C'est dire donc qu'au-delà du mal causé, la dignité humaine ne se perd pas et la conséquence pastorale nous invite à considérer l'enfant soldat non pas comme un « problème à résoudre », mais comme un « frère à relever. »

La substitution du nom de naissance vers un nom commun de guerre (*Kadogo* en RDC, *Lionceaux* au Yemen ou encore *Ye-Aung* en Birmanie) manifeste la première blessure et constitue une privation réelle de l'identité de l'enfant devenu soldat. Cette privation de l'identité transforme l'enfant-personne en enfant-fonction (ou enfant-objet). Dès lors, des questions se posent : en quoi le changement de nom des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA) constitue-t-il une négation de leur dignité ? Comment réintégrer socialement un enfant dont l'âme a été corrompue et qui est rejeté par la société sans le stigmatiser ? Comment restituer à l'enfant ce qui lui a été volé au-delà d'une réinsertion purement technique ? Face à l'échec de la DDR, comment la théologie de la dignité développée par le Pape Léon XIV peut-elle aider à la réinsertion de l'enfant soldat ?

Notre hypothèse est double : elle se fonde d'un côté sur le droit international et de l'autre côté, sur la théologie. Notre méthode se veut interdisciplinaire, combinant à la fois les apports du droit (principes de Paris et les Rapports de l'ONU), de la théologie (avec l'encyclique *Magnifica Humanitas*) et de la pastorale (expérience du terrain en Afrique Centrale.) Pour ce faire, trois parties déterminent notre texte de référence d'action pastorale. Il s'agit tout d'abord de poser les bases théologiques et juridiques de la protection. Ensuite, de présenter la DDR comme stratégie de réparation, avant d'analyser ses échecs. Et enfin, de proposer un protocole en deux stratégies, à savoir : tuer le *Kadogo* et le protocole en quatre gestes.

I. FONDEMENTS THEOLOGIQUES ET JURIDIQUES POUR LA PROTECTION ET LA REINTEGRATION DES EAFGA

Les Principes de Paris définissent l'enfant soldat comme « *toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisé comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles*. »[1] Lors de son recrutement, cet enfant subit, non pas seulement un lavage de cerveau, mais apprends également le maniement des armes.

[1] UNICEF, *Principes de Paris. Principes et lignes directrices sur les Enfants Associés aux Forces Armées ou aux Groupes Armés*, février 2007, § 2.1.

Mais plus fondamentalement, il acquiert une nouvelle identité qui se matérialise par le changement de nom de naissance ou de baptême par un nom de guerre, tel que *petit piment, Rambo, cobra, etc.* Le changement de nom détruit l'identité de l'enfant et va à l'encontre de la théologie de la dignité qui affirme la dignité de tout être humain, parce que créé à l'image et à la ressemblance du Dieu Trinitaire. Il pose également un acte illégal comme le précise le droit international : « L'enfant a droit à un nom (…) Les Etats parties s'engagement à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale. »[2]

1. La dignité de l'enfant demeure : restituer la dignité

En substituant le nom originel de l'enfant soldat vers un nom d'emprunt ou de matricule, on détruit son histoire, sa personne et il ne devient identifiable que par sa fonction. De fait, l'enfant devient sans repères, manipulable à volonté. Cela affecte inéluctablement sa vie pendant et après les conflits armés.

Ces conflits volent l'enfance, instrumentalisent le corps et hypothèquent l'avenir de l'enfant, qui des jours et des semaines durant, troque son cartable, l'école, les livres, l'enseignement contre le fusil, les munitions, les cartouches, la garde des nuits. Au sortir de ces conflits armés, deux conséquences apparaissent. D'une part, cet enfant sort blessé, devient une bombe à retardement. Et d'autre part, il subit le rejet de la société qui le considère comme un danger potentiel et une menace sociale.

Face aux conséquences sus-citées, l'Eglise réaffirme son humanité et défend l'inaliénabilité de la dignité humaine.[3] En effet, ni le péché ni mal commis n'enlèvent en rien cette dignité. Le discours théologique de l'Eglise invite à percevoir en chaque créature, chaque être, cette *Magnifica humanitas*, c'est-à-dire, cette sublime humanité parce qu'elle est l'image même de Dieu. (Cf. Gn 1,27). Cette dignité est ontologique et antérieure aux actes posés. Elle trouve sa source depuis la création. C'est dans cette perspective que le Pape Léon XIV écrit : *« aucun péché, aucun échec, aucune humiliation, aucune exclusion ne peut porter atteinte à la valeur profonde d'une vie humaine que Lui-même a voulue et appelée à l'existence. »*[4] Changer le nom de l'enfant, c'est transformer, délier sa relation à Dieu. Et tels agissements nécessitent une réparation. Pour le père Charles, ancien enfant soldat, "*to promote the principle of reparation. Reparation for the violation of human rights, reparation for the human dignity trampled upon in these children, and reparation as accountability for those who recruit children during conflicts far beyond the children's own will"*[5].

S'inscrivant dans la même perspective que le discours théologique, certaines organisations internationales, notamment l'ONU, le CICR, l'UNICEF, critiquent la stratégie de substituer le nom de l'enfant. Elles récusent l'expression « enfants-soldats » pour le substituer par *Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés* (EAFGA). Au regard du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale (CPI), le recrutement d'enfants de moins de 15 ans constitue « *un crime de guerre* »[6]. Selon la Convention n° 182 de l'OIT en son

[2] Cf. *Convention internationale des droits de l'enfant* du 20 novembre 1989. Article 7.1 et 8.1
[3] DICASTERE POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Dignitas Infinita*, n°1.
[4] LEON XIV, Lettre encyclique *Magnifica Humanitas* (sur l'Intelligence Artificielle), 15 mai 2026, n°52.
[5] Ce témoignage tiré de l'interview avec le P. Charles Mbikoyo Andrew met en lumière trois niveaux de réparation, qui constituent pour nous des éléments fondamentaux : a) Réparation juridique : Contre la violation des droits humains de l'enfant (Convention des Droits de l'Enfant, Protocole facultatif). b) Réparation anthropologique et théologique: Contre la dignité bafouée. La dignité de l'EAFGA, selon Magnifica Humanitas, n'est jamais perdue mais doit être restaurée. c) Réparation responsabilisante : Pour ceux qui les recrutent.
[6] *Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale*, 17 juillet 1998, Art. 8(2)(b)(xxvi) et 8(2)(e)(vii).

article 3, cela constitue l'une des « *pires formes de travail des enfants* », susceptibles par conséquent de sanctions, en guise de réparation.

2. Non un « *kadogo* », mais un « fils de… » : rendre le nom de l'enfant

Plusieurs pays dans le monde sont secoués par des conflits armés aux conséquences désastreuses (Yemen, Soudan, RDCongo, etc.). Les enfants y sont enrôlés comme agents directs (combattants) ou indirects (cuisiniers, espions, esclaves sexuels, etc.). Des noms d'emprunts sont attribués à chaque enfant. Ce changement de nom est le premier acte de déshumanisation de l'enfant et de la perte, à la fois de son identité et de son innocence. S'ensuit un lien intrinsèque entre l'enfant, sa manière d'agir et le nom porté. À titre d'exemple, si un enfant prend le nom de *cobra,* il cherchera à se comporter et à agir comme un cobra, etc.

Ces noms d'emprunts ont des conséquences sur le plan psychologique (perte identitaire), sociologique (rupture des liens familiaux et culturels) et juridique (absence de trace civile lors de la démobilisation). C'est pourquoi, d'un point de vue théologique, l'Eglise a toujours affirmé la sacralité du nom. Le nom a un caractère indélébile. Il ne renvoie pas seulement à notre identité propre et réelle (famille, culture), mais révèle aussi et fondamentalement notre mission (Cf. Mt 1, 21 ; Mt 16, 18 ; Lc 10, 20 ; Ap 7, 3, etc.). Le nom chrétien donné lors du baptême, par exemple, connecte l'enfant à son saint patron, et par ricochet à Dieu.

De facto, agir en changeant ou substituant le nom de l'enfant par un autre nom est pur *sacrilège*. Les actes posés, les situations vécues ou la participation aux conflits ne doivent aucunement altérer cette sacralité nominative. Loin d'encourager le mal, l'Eglise a toujours invité à la responsabilité et à la conversion (Cf. Lc 5, 31-32).

Face à ces pratiques deshumanisantes de substitution de nom, la société se doit de rendre à chaque enfant son nom et sa sublime humanité, en lui reconnaissant ce titre noble de « fils de… » et non pas lui attribuer un nom pompeux.

Bref, aucune guerre, aucun matricule ne peut effacer le nom de Dieu en l'enfant. L'enfant a besoin d'être regardé à travers le regard de Dieu qui l'appelle par son nom. Ainsi, si le droit international, à travers la stratégie de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), cherche à protéger l'enfant, l'Église se donne la mission de protéger l'image de Dieu ternie en ces enfants.

II. LE PROCESSUS DDR : UNE STRATEGIE DE REPARATION

Les trois lettres du sigle DDR montrent les trois étapes définis par ce processus. Le désarmement implique la confiscation, la destruction des armes des parties en conflits et le remplacement des treillis par des vêtements civils. La démobilisation, la phase la plus longue permet la transition vers la vie civile. Elle comprend les aspect physiques (soins, déparasitage), psychologique (soutien, apprentissage des jeux, contes, apports religieux), éducatif (alphabétisation et apprentissage professionnel). La Réintégration marque le retour vers la communauté familiale. Ce processus met en place des politiques de sensibilisations où les enfants sont présentés, non pas comme des coupables, mais plutôt comme des victimes d'un ordre conflictuel mondial. La stigmatisation de l'enfant par la société ou sa communauté peut le pousser à retourner vers le monde des armes.

1. L'échec chiffré du DDR, cause de récidivisme des EAFGA

La dernière phase du processus DDR est la plus complexe, car elle doit se faire dans des conditions favorisant la santé, le respect de soi et la dignité. Malgré les efforts fournis et les avancées réalisées par l'Unicef et ses partenaires dans le soutien et la protection de l'enfant, on déplore une implication quantitative des enfants dans les conflits armés. Nous lisons dans le site officiel de l'Unicef qu'en 2022, elle et ses partenaires ont fourni à plus de 12 460 enfants un soutien à la réintégration ou à la protection. Mais en dépit des avancées réalisées, déplore-t-elle, plusieurs dizaines de milliers d'enfants sont encore impliqués de manière directe ou indirecte dans des conflits armés

Cet échec du processus DDR a plusieurs causes : difficultés dans la prise en charge, absence des écoles dans certaines localités, absence de cadre légal clair, la pauvreté qui pousse l'enfant, encouragé parfois par la famille, à retourner vers les armes, comme seul moyen de survie, le manque de paix durables. Certains échecs sont liés au fait que l'enfant, au lieu de participer à un conflit armé, rejoint un groupe de criminalité et continue de sévir au sein de la société, semant la peur, l'inquiétude. D'où la naissance d'un nouveau phénomène appelé « *bébé noir ou kuluna* » en RDC et République du Congo.[7]

La persistance des conflits armés dans le monde augmente le nombre des EAFGA et rend parfois difficile voire inefficace le processus DDR, entrainant un risque de récidive.

2. La menace nouvelle : le recrutement numérique des enfants et la négation de la *Magnifica Humanitas*

Même si l'enrôlement des enfants dans les groupes armés constitue une violation des droits de l'enfant, l'évolution des technologies nouvelles a changé le mode d'enrôlement. On est passé d'un mode traditionnel direct (enrôlement volontaire) ou involontaire (enlèvement physique par la force) vers un mode d'enrôlement cybernétique et/ou numérique. On pourrait dire que le recrutement des enfants soldats a quitté la brousse vers la ville pour entrer dans la chambre de l'enfant via *TikTok, Télégram, Whatsapp, etc.*

Les nouvelles technologies dont le téléphone constitue la lance de fer, posent le sujet humain, notamment l'enfant, non pas comme une fin en soi, mais simplement comme un moyen susceptible d'être utilisé pour atteindre certains objectifs et répondre à l'ordre mondial. Son temps d'apprentissage, sa liberté et sa capacité de penser sont obnubilés par l'objet numérique. L'enfant devient un simple objet de surveillance, manipulable à dessein et vivant au rythme que lui impose la technologie[8].

C'est dans cette perspective que s'inscrit le message de la *Magnifica Humanitas*, à savoir, ne pas réduire l'enfant, l'humain à un simple outil, qui le dépersonnalise. Le discours théologique propose de réparer non pas seulement l'extérieur, mais aussi et fondamentalement l'intérieur. Cela passe par la prière, le renoncement à la « violence numérique », à l'accompagnement psycho-spirituel. L'Eglise prône la théologie de la

[7] Actuellement le phénomène bébés noirs en République du Congo, les Kuluna en République Démocratique du Congo ; les Microbes au Cameroun, Côte d'Ivoire, etc., entendus comme des bandes de jeunes délinquants armés de machettes, mettent en insécurité la vie des populations. Ces enfants tuent facilement les gens en usant d'une barbarie et cruauté inimaginable. Beaucoup de recherches ont abouti à la conclusion selon laquelle, parmi eux figurent sans doute les ex enfants soldats.

[8] Selon une publication de l'ONU du 11 aout 2025, sur le web, les réseaux sociaux sont devenus une nouvelle porte d'entrée pour les groupes armés et les organisations criminelles en Colombie. Sur fonds de cumbia et de *corrido*s, des vidéos cherchent à séduire les adolescents. C'est le cas aussi de la guerre au Soudan depuis 2023 où les deux camps utilisent les enfants comme « influenceurs » et agents de propagande sur les réseaux sociaux. L'objectif est de recruter davantage de ces « soldats » mineurs. (cf. jeune Afrique, publication du 27 février 2026.

dignité et de la réconciliation : réconciliation de soi à soi, réconciliation avec les autres (société, communauté, famille, etc.) et réconciliation avec Dieu.

III. POUR UNE DIGNITE SUBLIME ET UNE REINSERTION EFFECTIVE DES EAFGA : LA THEOLOGIE EN ACTE

Face à cette situation des EAFGA dont la *Magnifica Humanitas* a été souillée, blessée, niée, quelle est la position de l'Eglise ? Autrement dit, comment l'Eglise cherche-t-elle à réintégrer l'enfant dont l'âme a été blessée, l'esprit envahi par le numérique et le corps envahi par les stigmates de la guerre, sans le stigmatiser, ni l'abandonner à un environnement qui lui devient hostile et le rejette ?

1. Tuer le *Kadogo*, observer le « jeûne numérique » et ressusciter « l'espérance »

La dignité humaine est inaliénable, avons-nous souligné plus haut. Et chaque fois qu'un enfant perd son orientation essentielle, cela constitue une peine pour l'Eglise. Pour aider les enfants victimes des conflits armés, nous proposons trois chemins actifs :

- *Tuer Kadogo* : il s'agit d'une invitation faite aux communautés paroissiales, aux familles et à toute personne de bonne volonté de décoller les étiquettes et les préjugés à l'égard de ces enfants devenus soldats. Tuer le *Kadogo*, c'est rendre à l'enfant son vrai visage, son identité et sa vie. C'est l'aider à se réconcilier avec lui-même et à retrouver le chemin de son humanité.
- *Observer le « rite du jeûne numérique »* (Cf. Magnifica Humanitas, § 159-160) : le téléphone n'est pas mauvais en soi. Son utilisation pose problème. Observer le jeûne numérique, c'est apprendre aux enfants victimes, la manière la plus responsable qui soit dans l'utilisation des réseaux sociaux. L'enfant devenu soldat doit être éduqué aux fonctions du téléphones : appeler, communiquer, apprendre et non haïr, tuer, espionner. Le téléphone peut devenir *toxique.* Le rite du jeûne numérique est une invitation du Pape Léon XIV à la *collaboration entre les éducateurs, les parents et l'aumônerie.* Dans la perspective du Saint Père, il faut créer une « alliance » autour de l'enfant, car ni l'école, ni les parents ne peuvent à eux-seuls contribuer au devenir de l'enfant.

- *Ressusciter l'Espérance :* Un enfant devenu soldat suscite de la peur, de la méfiance de la part des autres, de sa communauté voire de sa famille. L'Eglise propose une théologie de l'Accueil et de l'Espérance. Accueillir, c'est accepter l'Autre, le considérer comme un frère et non pas comme un monstre. Et cela passe par la catéchèse soignée, les visites, les entretiens et l'intégration dans les groupes paroissiaux de jeunes. L'accueil doit s'accompagner des paroles qui réconfortent, qui ouvrent vers des perspectives nouvelles et positives, à savoir le pardon, le repentir, l'amour inconditionnel et le re-commencement de la vie (Cf. Mc 10, 14 ; Lc 15, 11-32). Le rôle spirituel de l'Eglise est indéniable dans ce sens et constitue un repère ou un remède solide.

2. PROTOCOLE EN QUATRE (4) GESTES POUR REFAIRE LE LIEN ET POUR UNE REINSERTION DE L'EAFGA

Face à l'échec du processus DDR et à la possibilité de récidive d'un enfant, victime des séquelles de la guerre, nous proposons un protocole en quatre (4) gestes, à savoir :

- *Reconnaitre en l'enfant une magnifica humanitas* :

Ce premier geste qui puise sa source dans l'encyclique du Pape Léon XIV (§§ 22 et 66) invite à poser cinq (5) actes :

- Appeler l'enfant par son nom : il garantit la dignité ontologique et promeut le droit à l'identité ;
- Donner un travail non-rémunéré à l'enfant : lui apprendre à donner vie, à faire accroitre. Cela passe par le jardinage, le nettoyage de l'Eglise…
- Initier à la prière : c'est inviter à contempler les merveilles de Dieu, sa miséricorde et son pardon. Cette initiation permet de réparer le tort causé et de pardonner aussi à ceux qui l'ont entrainé dans ce conflit (Cf. Jn 8, 11) ; Pour le Saint Père, « *Là où l'humain court le risque de se perdre, la prière nous rappelle que nous sommes gardés*.» (§§42)
- Initier aux jeux : les activités ludiques (jeu, théâtre, humour) permettent le rire et contribuent à notre santé mentale. Elles sont sources de réveil de notre humanité et un moyen d'oubli et d'effacement des traumatismes subis et vécus :
- Faire une pastorale de proximité : Des actions concrètes pour prendre soin des fidèles, à travers un geste simple, répétable, à la fois spirituel et éducatif, pour aider une personne blessée à retrouver sa capacité à vivre, à croire et à se projeter.

➢ *Restaurer la dignité contre une âme désarmée, un corps profané et un futur volé :*

- L'âme désarmée : l'enfant devenu soldat subit des traumatismes. Les conséquences post conflits ont une incidence sur la conscience de l'enfant. L'enfant a besoin des paroles apaisantes, positives, protectrices qui le valorisent dans sa vie quotidienne ;
- Le corps profané : le corps n'est pas un objet quelconque (Cf. I Co 6, 19). Malheureusement, ce corps est profané, souillé, avili. Sa restauration passe par la prière de délivrance, la purification, etc.
- Le futur volé : les conflits armés constituent un obstacle au droit à l'éducation et donc à la construction de l'avenir de l'enfant. Du point de vue du droit international, les droits fondamentaux de l'enfant doivent être promus.[9] La catéchèse, les structures ecclésiales de formations professionnelles (*Don Bosco par exemple*) quant à elles sont des sources d'espérances et de reconstruction de soi (Cf. Jr 29, 11).

➢ *Promouvoir la dignité féconde par l'acte : du « problème à gérer » vers un « don. »*

Le processus de guérison, de conversion spirituelle et de réintégration fait passer l'enfant d'un « problème à gérer » vers un « don », pour la société et pour l'Eglise. Cet enfant peut devenir accompagnateurs, réconciliateurs, lecteurs et guides pour les autres enfants[10]. Dans cette vision

[9] Cf. *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* du 20 novembre 1989, art. 2 et 3.

[10] Parmi les plus connus, citons entre autres le Père Charles Mbikoyo Andrew (Soudan du Sud) : Kidnappé à l'adolescence par des rebelles alors qu'il étudiait déjà au petit séminaire, il a été contraint de devenir enfant soldat. Après des mois de captivité, il a réussi à s'échapper avec d'autres camarades. Il est finalement parvenu à reprendre ses études et a été ordonné prêtre en 2007 ; Père Ejike Innocent Onyenagubo (Nigeria) : Il a combattu en tant qu'enfant soldat pendant la guerre civile du Nigeria (guerre du Biafra) entre 1967 et 1970. Face aux horreurs du conflit, il a fait la promesse à Dieu que, s'il survivait, il lui consacrerait sa vie. Il est devenu prêtre catholique.

des choses le père Blaise nous dévoile l'une de leur stratégie : « *Nous avons créé des clubs de sensibilisations des jeunes par les jeunes eux-mêmes »*[11].

Et le père Charles quant à lui, nous a partagé son expérience selon laquelle : « *I am often invited to talk with demobilized children. Every time I share my own experience with them, it inspires two things in them: self-confidence and hope for change*. ».

L'histoire montre que certains de ces enfants sont devenus religieux, prêtres (La *Communauté du Cenacolo* à Lourdes en est un exemple. Le Pape Léon XIV résume la fécondité de ce geste par trois verbes : *Contempler, Unir et Soutenir* (Cf. § 51). Il s'agit *casus specificus* de contempler la *magnifica humanitas* de l'enfant nouveau, d'unir, pour une réinsertion effective, l'enfant à sa famille et à sa communauté et face à ce qui arrive à notre prochain et que nous transformons des liens inévitables – économiques, culturels, technologiques en voies de partage, de coopération et de soin mutuel, en apprenant à « *penser et agir en termes de communauté*.»[12] Comme nous l'a confié le père Blaise, « *nous bénéficions dans beaucoup de cas de la solidarité des familles chrétiennes pour atteindre certains objectifs. Ce sont pour la plupart des cas des familles modèles, de bonne renommée et formées dans les groupes apostoliques et qui peuvent facilement communiquer avec les autres. Elles vont rencontrer les familles d'origine ou d'accueil de ces enfants pour les sensibiliser et les préparer à les accueillir. Il se crée une collaboration et un échange très fructueux entre les deux familles »*[13]

- *Créer des tribunes d'écoute et de défense des droits des anciens EAFGA* : quelques soient les solutions que l'on aurait inventées pour parer à la situation des EAFGA, il y a une cause principale qui nécessite d'être prise en considération : les guerres. Tant que les guerres persistent dans le monde, les droits humains seront toujours piétinés et bafoués du jour au lendemain. C'est pour cela qu'il faut militer pour la paix et l'effectivité des normes juridiques de défense des droits humains.

  Dans l'entretien eu avec le Père Charles Mbikoyo Andrew, s'adressant à l'Eglise, ce dernier dit : «*may the Church continue to assume its role as an artisan of peace. May it seek peace in the world. For when there is peace, there will be no more child soldiers. In addition to the actions it already carries out, the Church is called to sympathize more with these children and to form leaders who can come to their aid".*[14]

  Le Pape François, d'heureuse mémoire, résume bien cette urgence d'écoute. S'adressant aux enfants du monde entier lors de la Première Journée Mondiale des Enfants à Rome, il disait : « *N'oubliez pas ceux d'entre*

[11] Ce témoignage illustre concrètement le principe de la dignité féconde développé par le Pape Léon XIV : la cicatrice devient une chance, un don. L'ancien EAFGA n'est plus un « cas à gérer » mais un acteur de paix et de prévention pour sa communauté. Il concrétise l'appel de Magnifica Humanitas à faire des personnes vulnérables des protagonistes et non de simples bénéficiaires. Référence de l'entretien : Interviewé : Père Blaise MBIKOYEZU Prêtre/ ancien directeur du Centre Juvenat Center en RDC, Province de Haut-Uele, Territoire de Dungu, cité de Dungu- Date et heure : 2 septembre 2026, 21h00(heure de Rome) /20h00 (heure de la RDC)- Support : Entretien réalisé via WhatsApp (appel video)-Durée : 20 minutes-Langue de l'entretien : Français

[12] FRANÇOIS, Lettre encyclique *Fratelli Tutti* du 03 octobre 2020, n°116 : AAS 112 (2020), p. 1009.

[13]Ce témoignage du Père Blaise illustre le 3ème geste de notre Protocole : Promouvoir la dignité féconde par l'Alliance. Il met en œuvre concrètement deux principes de Magnifica Humanitas : le principe de la solidarité(N°85) : « La dignité se réalise dans la communion. » et celui de la famille comme premier lieu de protection de la Magnifica humanitas(n.79). La stratégie des « familles modèles » formées dans les groupes apostoliques (Légion de Marie, Communautés de base, etc.) montre que la réinsertion ne peut être le travail d'un seul prêtre ou d'une ONG, mais exige une Église en réseau, où la famille guérit la famille.

[14] Cette affirmation du père Charles Mbikoyo Andrew du point de vue théologique, est une invitation qui nous fait passer du Magnifica Humanitas (théorie de la dignité) à l'action concrète (la recherche de la paix comme le vaccin contre le phénomène des enfants soldats).

vous, encore si jeunes, qui sont victimes de la guerre et de la violence, ceux qui sont contraints d'être soldats ou de fuir comme réfugiés séparés de leurs parents, ceux qui ne peuvent pas aller à l'école, ceux qui sont victimes des bandes criminelles, tous ces enfants dont l'enfance est aujourd'hui cruellement volée. Écoutez-les. Écoutez-les vraiment. » L'écoute procure de la joie, stimule notre esprit et notre intelligence créatrice.

Conclusion

Il apparaît clairement au terme de cette réflexion que la question de la place des EAFGA dans nos sociétés marquées par les conflits armés de tout genre et de toute nature reste préoccupante. Nous avons essayé de montrer que la substitution du nom de l'enfant par un autre nom reste, juridiquement un acte illégal (Cf. CIDE art. 7-8) et théologiquement une source d'aliénation, puisqu'elle porte atteinte à la dignité et au respect inaliénable que doit mériter tout être humain.

Le processus de DDR à lui seul ne suffit pas pour rendre à l'enfant sa dignité et lui permettre sinon faciliter sa réinsertion sociale et professionnelle. Se basant sur la théologie de l'Eglise et l'encyclique *Magnifica Humanitas* du Pape Léon XIV, nous avons proposé une autre voie alternative à celle proposée par le processus DDR, que nous considérons comme le processus de « DDR intérieur », un protocole en quatre (4) gestes.

Nous sommes donc ici dans deux logiques différentes, mais complémentaires. Si le droit international (sur lequel se fonde le DDR extérieur) désarme la main de l'enfant, le discours théologique (sur lequel se fonde le DDR intérieur) désarme le cœur. La véritable réintégration sociale ne se réduit pas seulement au désarmement (en ôtant le fusil des mains de l'enfant), mais par la mise en place d'un chemin d'espérance dans son cœur blessé, afin que les cicatrices, les peines subies, une fois guéries, deviennent source de grâce, un *don.* C'est donc dans la perspective de sauvegarde de la dignité humaine que se comprends l'écrit du Pape Léon XIV.